

Le CCA-FCA se réunit après l'élection du nouveau président Emmanuel Macron. Comme la FSU l'a déjà dit dans d'autres instances académiques, le programme du Président Macron n'a reçu l'assentiment que d'un français sur 4 au premier tour. Son programme libéral assumé et revendiqué, sera combattu à tout niveau : les annonces sur les suppressions de postes de fonctionnaires, sur le rétablissement de la journée de carence et le choix d'un ministre de l'Éducation qui était déjà dans les arcanes du pouvoir lors du quinquennat de Nicolas Sarkozy, ne contribuent pas à rassurer la FSU sur le devenir du service public de l'Éducation et de la Formation Continue des Adultes.

Pour la FCA, le quinquennat précédent s'est terminé avec une sensation d'inachevé : les personnels ont attendu en vain, les textes officialisant le travail important qu'avait fourni le gouvernement avec les organisations syndicales au CNS et au GT 15.

En dehors de la suppression de la loi Warsmann pour les GRETA et de son adaptation au GIP-FCIP, de la recréation des GRETA et de la possibilité donnée aux personnels contractuels administratifs de travailler à plein temps, ce quinquennat laisse un goût bien amer :

Le GT15 avait redéfini les obligations de service des administratifs, des formateurs, des coordonnateurs, des conseillers VAE – BILAN, et des CFC. Aucun de ces textes n'ont fait l'objet d'une publication au journal officiel, rendant caduc de fait tout le travail entrepris. La FSU déplore que ces textes officiels n'aient pas mis fin aux textes toujours en application et sujet à caution. S'il fallait montrer le peu de cas fait à la formation continue des adultes en GRETA, la FSU n'a pu que déplorer que le gouvernement précédent refuse d'intégrer les personnels formateurs des GRETA dans la nouvelle grille indiciaire des enseignants contractuels de la Formation initiale.

Par contre, au niveau de notre académie, la FSU se félicite que, lors de la fusion des GRETA, les groupes de travail ont permis une mise en cohérence des obligations de service des personnels et la définition de nouvelles grilles indiciaires pour les personnels contractuels des GRETA. Cela restera pour la FSU, un moment important de dialogue social qui aura permis de mettre fin à des injustices : ces différences de traitement avaient engendré de nombreuses souffrances, en grande partie derrière nous.

Cependant, la FSU déplore qu'une nouvelle différence de traitement des formateurs contractuels des GRETA se mette en place par rapport à la formation initiale.

Sur la fusion des GRETA, il reste leur taille importante et la mobilité potentiellement engendrée pour les personnels. La FSU restera attentive à ce que les personnels soient respectés dans leur droit et que leurs conditions de travail soient correctes.

Sur l'objet de la réunion de ce CCA-FCA, le rapprochement opéré entre les deux académies est une nécessité pour répondre aux appels d'offres de la région. Là aussi, la FSU restera vigilante à ce que les choix de réponse pour la commande publique régionale ne mettent pas en danger les personnels des GRETA et que l'intérêt des GRETA en tant que service public soit toujours respecté.

Le cas de la SCIC pour la DSP, maîtrise des compétences clés en est un exemple : ces formations ont mis en tension les personnels sur le terrain et le chiffrage trop bas du coût de la formation et le coût exorbitant de la gestion de la Société Coopérative incite la FSU à rappeler que les Groupements Solidaires, en particulier lorsqu'il s'agit de Sociétés Coopératives, avec des entreprises privées se font au détriment du service public et des personnels. Si d'aventures, pour répondre à de nouveaux appels d'offre, le réseau des GRETA devait s'associer avec d'autres organismes de formation, la FSU sera attentive aux implications pour les personnels et les GRETA, et surtout aux statuts de ces Groupements Solidaires et du Mandataire

choisi. Un GRETA ou le GIP FCIP peuvent tout à fait être mandataire d'un groupement solidaire sans passer par une structure juridique telle que la SCIC !

De plus, pour répondre sur tout le territoire régional Nord-Pas-de-calais-Picardie à l'appel d'offre de la commande régionale Hauts de France, la FSU est opposée à des groupements au niveau régional : tous les organismes de formation n'ont pas les mêmes objectifs et la même qualité sur le territoire régional, ce qui n'est pas le cas du réseau des GRETA, garant de la qualité du service public. Il faut donc conseiller des groupements solidaires par lots avec si possible un GRETA mandataire, voire le GIP FCIP pour le compte des GRETA.

Sur le budget des GRETA, la FSU constate qu'en dehors du GRETA Lille Métropole, les autres GRETA ne voient leur survie qu'à la réponse à la commande publique qui représente plus de 65% du Chiffre d'affaire. Pour répondre à la mission de service public assignée aux GRETA, il est nécessaire que les formations à forte valeur ajoutée ne soient pas réservées en priorité à des organismes privés, pendant que le service public doit se contenter d'assurer ses missions dans des conditions de plus en plus précaires.

Trouver un titulaire chez les formateurs devient un exploit et le nombre d'administratifs titulaires suit la même logique.

Pour finir, la FSU a réaffirmé à de nombreuses reprises que le service public a vocation à former le salarié et le citoyen à tous les niveaux de formation. La politique régionale de développement des certifications professionnelles au détriment des formations diplômantes a pour vocation à répondre à un besoin immédiat des entreprises et à une adaptabilité à court terme du salarié ou du demandeur d'emploi. Cette logique oublie totalement la formation du citoyen et la culture générale indispensable pour se projeter dans un avenir où l'individu est maître de ses choix professionnels.